

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°2/4
OBJET : MODALITE DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES
MUNICIPAUX

Par délibération du 4 avril 2014, le Conseil a autorisé l'attribution des véhicules ci-dessous désignés. Il convient aujourd'hui, en vertu de l'article L 2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de confirmer cette attribution.

En conséquence, il est attribué les véhicules de service suivants aux personnes ci-après désignées :

- Le véhicule immatriculé AF 042 TM au Cabinet du Maire et plus spécifiquement à Madame le Maire.
- Le véhicule immatriculé 167 CDE 59 à la Direction du Secrétariat Général et plus spécifiquement au Directeur Général des Services.
- Le véhicule immatriculé AC 774 MP à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au Directeur des Services Techniques.
- Le véhicule immatriculé 508 DAY 59 à la Direction de l'Animation et de la Culture et plus spécifiquement au Directeur de l'Animation et de la Culture.
- Le véhicule immatriculé 658 DDF 59 à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable du service développement durable, sécurité et accessibilité.
- Le véhicule immatriculé 889 DDS 59 à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable du service travaux.
- Le véhicule immatriculé 629 ZY 59 à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable du suivi par entreprise.
- Le véhicule immatriculé FL-301-HW à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable voirie et propreté de la Ville.
- Le véhicule immatriculé DK-609-PQ à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable espaces verts.

Tous les attributaires sont autorisés à bénéficier d'un remisage à domicile.

Chaque attributaire ne pourra utiliser le véhicule qui lui est attribué que dans le cadre des missions liées à son mandat ou à ses fonctions, devra s'assurer de sa propreté et respecter les délais de contrôle et d'entretien.

Il est donc décidé :

- D'autoriser l'attribution des véhicules conformément à la liste ci-dessus établie.
D'autoriser le remisage à domicile des véhicules attribués.

ADOPTÉE
7 VOTES CONTRE (Groupe Minoritaire)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE